

Les bibliothèques publiques du Québec : pourquoi pas la fierté de nos élus ?

Public Libraries in Québec: The Pride and Joy of Our Elected Officials?

Las bibliotecas públicas de la provincia de Quebec: ¿por que no el orgullo de nuestros elegidos?

Maud Lefebvre-Roux

Volume 39, Number 4, October–December 1993

Les bibliothèques publiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033310ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033310ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

The public library is the business of its citizens and municipal officials. The director of the public library must convince them of the importance of the public library and its role in creating a dynamic community. This article describes why and how the director must defend this vision of the public library.

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lefebvre-Roux, M. (1993). Les bibliothèques publiques du Québec : pourquoi pas la fierté de nos élus ? *Documentation et bibliothèques*, 39(4), 213–214.
<https://doi.org/10.7202/1033310ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED),

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Les bibliothèques publiques du Québec: pourquoi pas la fierté de nos élus?

Maud Lefebvre-Roux

Directrice de la Bibliothèque de Blainville

La bibliothèque publique, c'est l'affaire des citoyens mais c'est aussi l'affaire des administrateurs municipaux qui les représentent et que le responsable de la bibliothèque doit convaincre de la nécessité et de l'importance du rôle de cette institution municipale et de sa contribution au dynamisme de la municipalité. Cet article décrit pourquoi et comment le responsable de la bibliothèque doit s'employer à défendre cette vision de la bibliothèque publique.

Public Libraries in Québec: The Pride and Joy of Our Elected Officials?

The public library is the business of its citizens and municipal officials. The director of the public library must convince them of the importance of the public library and its role in creating a dynamic community. This article describes why and how the director must defend this vision of the public library.

Las bibliotecas públicas de la provincia de Quebec: ¿por que no el orgullo de nuestros elegidos?

La biblioteca pública es el asunto de los ciudadanos, pero es también el asunto de los administradores municipales que los representan. El responsable de la biblioteca debe convencer de la necesidad y de la importancia del papel de esta institución municipal y de su contribución al dinamismo de la municipalidad. Este artículo describe por qué y cómo el responsable de la biblioteca debe tratar de defender esta visión de la biblioteca pública.

À l'heure actuelle, les bibliothèques publiques québécoises se situent toujours parmi les moins développées des bibliothèques publiques canadiennes et nord-américaines. C'est maintenant devenu un truisme de parler du «retard historique» du Québec dans le secteur des bibliothèques publiques¹.

Les analyses tant historiques, socio-politiques qu'économiques, abondent et tendent à expliquer le phénomène. Malgré les milliers de dollars injectés par le ministère des Affaires culturelles, depuis peu ministère de la Culture, suite à une panoplie d'énoncés de politique, de programmes et de rapports, l'écart ne cesse de s'accroître et le sous-développement s'accroît.

Bien sûr, si on compare l'état des bibliothèques publiques à ce qu'il était il y a une dizaine d'années, on constate une amélioration évidente. Les ressources humaines et financières, les équipements, les espaces et, conséquemment, les populations desservies ainsi que les prêts et

les programmes autant d'éléments qui, dans l'ensemble, se sont accrus. Pourtant, force est de constater que l'écart entre le niveau de développement des bibliothèques publiques du Québec et celui des autres bibliothèques publiques au Canada se maintient.

Dans une étude réalisée en février 1993 par la Chaire de gestion des arts de l'École des Hautes études commerciales de Montréal, pour le compte du Regroupement québécois du loisir municipal, on affirme que, dans la majorité des municipalités étudiées, les bibliothèques offrent les activités et les services selon les critères et les normes établis par le ministère des Affaires culturelles, dans le cadre de l'application de ses programmes d'aide à la construction et à la rénovation des bibliothèques publiques, d'aide au fonctionnement et d'aide à l'informatisation des bibliothèques². Il pourrait certainement être pertinent de comparer ces critères et ces normes à ceux des autres provinces canadiennes pour nous permettre de comprendre pourquoi le Québec

accumule un tel retard, mais là n'est pas notre propos.

Alors que dès 1880, aux États-Unis et en Ontario, les bibliothèques publiques se multiplient et se développent, au Québec, il faudra attendre 1980, soit cent ans plus tard, pour que le ministère des Affaires culturelles, par le plan du ministre Vaugois, initie le développement de ses bibliothèques publiques.

Les responsables des bibliothèques publiques considèrent désormais le ministère de la Culture comme un allié indéfectible à leur cause. Ils iront même

1. Gilles Gallichan, «Les bibliothèques publiques au temps d'Honoré Mercier», *Documentation et bibliothèques*, vol.38, no 4 (octobre - décembre 1992), 181.

2. École des Hautes études commerciales, Chaire de gestion des arts, *L'intervention culturelle des municipalités québécoises*, étude présentée au Regroupement québécois du loisir municipal, février 1993, p.93.



Le théâtre «Paroles de mimes» à la Bibliothèque municipale de Blainville

jusqu'à demander aux fonctionnaires de venir convaincre leurs propres patrons, soit le Conseil municipal, du bien-fondé d'investir les deniers publics dans la bibliothèque. Appuyé par les grands principes de la Charte de l'Unesco, du droit à l'information reconnu par la Charte québécoise des droits et libertés, des normes du Ministère et des principes bibliothéconomiques, le directeur de la bibliothèque part à la guerre avec la force de celui qui détient la vérité et qui sauvera sa ville de la bêtise et de l'ignorance: le voilà seul devant les hautes instances municipales, courageux et tenace, étonné de la faiblesse de son pouvoir de persuasion!

La bibliothèque publique moderne est une institution au service de tous les citoyens dont la mission fondamentale est de répondre aux besoins d'éducation, d'information, de culture et de récréation. On ne saurait évacuer les rôles complémentaires de la bibliothèque d'apprentissage, de découverte, de perfectionnement qui

vont bien au-delà de son objectif initial qui est d'assurer un service d'information documentaire.

La très grande majorité des intervenants conviennent que la bibliothèque publique constitue un équipement culturel majeur, tant par son importance sur le plan culturel, social et communautaire, que par l'implication financière qu'elle représente.

Éminemment politique, le dossier des bibliothèques publiques n'échappe pas aux règles des jeux de pouvoir. Le développement de la bibliothèque doit s'inscrire de façon inhérente dans celui de sa propre municipalité. L'évolution de la bibliothèque constitue en fait le résultat d'une véritable synergie. La bibliothèque municipale doit se situer au cœur de la vie des citoyens et citoyennes. Elle ne peut qu'être intrinsèquement liée à sa croissance et à son évolution. C'est la réalisation de cette symbiose qui permet d'assurer à la bibliothèque un développement continu.

Au-delà des idées toutes faites et sans céder aux seuls diktats de la mode, il demeure essentiel de développer une plus grande concertation, des liens privilégiés avec nos intervenants: **les citoyens: nos clients, les élus municipaux: nos patrons**, en faisant appel à leur créativité et leur imagination. C'est à cela que le responsable doit s'attacher pour maintenir, enrichir et créer une véritable symbiose.

Afin d'échapper aux pièges des constats théoriques et superficiels, on ne peut se soustraire à une analyse rigoureuse de la dynamique de notre municipalité pour développer des stratégies cohérentes. Animé par une vision globale de la place de la bibliothèque dans notre ville et soutenu par une défense vigoureuse du consensus, le responsable de la bibliothèque pourra mesurer la volonté réelle des autorités d'intervenir dans l'évolution de leur bibliothèque et d'influencer cette volonté. Le directeur de la bibliothèque devient ainsi le catalyseur, le maître-d'oeuvre et le coordonnateur de sa bibliothèque permettant à celle-ci un développement réel et durable.